

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 7 décembre 2023

16. Position CM et décision CG sur le postulat UDC (T. Gutmann) « Places de parc St-Joux » et le postulat FOR (C. Nicolet/A. Guillaume) « Amélioration du parcage à St-Joux » (C. Frioud Auchlin)

Les deux postulats visant un objet similaire dans la zone de St-Joux, le Conseil municipal propose d'associer ces deux interventions.

Diverses pistes sont évoquées dans les développements des deux postulats. Ces suggestions seront étudiées et évaluées tant d'un point de vue financier que sur la question de leur faisabilité.

Si certaines solutions devaient se réaliser après les grandes manifestations prévues à St-Joux, nous maintiendrions la présence des agents de sécurité pour organiser le parcage à St-Joux et diriger les visiteurs motorisés sur les possibilités de parcage dans notre ville.

Conclusion

Nous proposons donc au Conseil général d'accepter ces deux postulats.

CONSEIL MUNICIPAL